



COMMUNIQUE DES BATONNIERS DES ANTILLES-GUYANE SITUATION DE L'ÉTAT DE DROIT EN HAÏTI

Monsieur le Bâtonnier Patrick LINGIBÉ, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de la Guyane

Monsieur le Bâtonnier Philippe SENART, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de la Martinique

Madame le Bâtonnier Tania BANGOU, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

DÉNONCENT l'assassinat dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 juillet 2021 dans des conditions tragiques et obscures de Monsieur Jovenel MOISE, Président sortant de la République d'Haïti.

RAPPELLENT à cette occasion le lâche assassinat de l'ancien Bâtonnier de Port-au-Prince Monferrier DORVAL perpétré le vendredi 28 août 2020 en rentrant chez lui, abattu de plusieurs balles.

NOTENT que l'enquête sur cet assassinat n'a toujours pas abouti.

RAPPELLENT qu'un État de Droit n'a de réalité que s'il permet de garantir de manière efficace à tous ses citoyens un droit de protection à la vie.

DÉNONCENT cet assassinat odieux et présentent leurs condoléances à la famille et aux proches du président MOISE.

APPORTENT leur soutien à la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBI) et aux Bâtonniers des ordres des avocats d'Haïti dans leur combat pour établir un État de droit garantissant la protection des vies et des biens, les droits des citoyens dans une société démocratique, la sécurité juridique et économique.

Cayenne, Martinique, Guadeloupe, le vendredi 9 juillet 2021

Patrick LINGIBÉ, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de la Guyane
Philippe SENART, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de la Martinique
Tania BANGOU, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy